



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 juillet 2010**

L'an deux mil dix, le lundi douze juillet à 20 heures 30 minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 6 juillet, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **14**

Nombre de votants : **19**

**Présents** : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Brigitte BONNAUD, Joël GERMAIN, Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Christian TALON, Yannick AUTIN, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD.

**Absents non excusés** : Pascal BRANDEAU, Frédéric ECALLE, Marie-Luce BESSONNET, Céline VALEZE.

**Absents excusés** : Thierry ALLEAU, Alain THUILLIER, Olivier COURTOT, Daniel RABOTEAU, Bruno PAROLDO.

**Pouvoirs** : Thierry ALLEAU à Laurent COCHELIN, Alain THUILLIER à Claude POUPINOT, Olivier COURTOT à Christian TALON, Daniel RABOTEAU à Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO à Yannick AUTIN.

**Secrétaires de séance** : Brigitte BONNAUD, Laurent VINCELOT

### **APPROBATION PROCES-VERBAL DU 24 JUIN 2010**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 24 juin 2010 qui leur été transmis avec la convocation du présent conseil.

Madame le Maire indique que, Céline VALEZE l'ayant prévenue par courriel de son absence au conseil municipal du 24 juin, une correction sera faite afin de la compter parmi les absents excusés.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 24 juin 2010.

### **DEMANDE DE SUBVENTION ADMR**

L'ADMR a créé en 1985 le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Ce service a pour objet de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées malades ou dépendantes en améliorant la prise en charge des besoins de soins d'hygiène et d'aide à la vie. 49 personnes bénéficient de ce service, sur un secteur de 4 cantons (Prahecq, Frontenay-Rohan-Rohan, Mauzé sur le Mignon et Beauvoir sur Niort). L'équipe de travail se compose d'une infirmière coordinatrice, d'une secrétaire et de 12 aides soignantes. Le personnel doit suivre régulièrement des formations dont le coût est élevé et pour lesquelles l'association sollicite une subvention.

L'ensemble des subventions accordées par les quatre cantons s'élève à 661.26 €.

La subvention demandée s'élèverait à 150 ou 200 €.

Laurent VINCELOT et Christian TALON s'étonnent de la demande exprimée par l'association qui ne traduit pas un réel besoin de financement.

Ont voté :

- contre : 3
- pour : 16

### **COMMANDES**

#### **- travaux supplémentaires couverture ancien dojo**

Des travaux supplémentaires ont du être réalisés suite à la dépose des plaques existantes (bois de charpente pourri à remplacer – remplacement éléments de charpente fournis par la commune + plancher de rive). Ces travaux n'étant pas prévus au devis initial, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à procéder au règlement de la facture correspondante dont le montant s'élève à 1 148.16 € ttc.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

#### **- module pour extension échafaudage MEFran**

Le Conseil Municipal avait autorisé madame le Maire à procéder à l'achat d'un échafaudage pour un montant de 1 184.04 € ttc. Afin d'étendre les possibilités d'utilisation de ce matériel, il est proposé d'acheter des accessoires supplémentaires :

- 4 rallonges 0.90
- 2 stabilisateurs 0.70
- 2 stabilisateurs télescopiques D35 à bracon
- 4 croisillons
- 1 plancher

L'ensemble de ces éléments coûte 740.32 € ttc

Christian TALON exprime son désaccord car le besoin conduisant à cet achat complémentaire important par rapport à l'achat initial aurait du être prévu avant la consultation de départ.

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal avait profité d'une réduction sur le matériel proposé. Ce complément n'en faisait pas partie.

Ont voté :

- contre : 4
- pour : 15

**- achat matériel informatique**

L'achat d'ordinateurs pour l'école maternelle, un écran pour le service urbanisme ainsi qu'une imprimante pour les ateliers municipaux avaient été envisagés lors de l'établissement du budget 2010.

Un ordinateur doit également être remplacé à la mairie (ordinateur de l'animateur communal).

Une consultation a été menée auprès de plusieurs fournisseurs :

	<b>TECODATA</b>	<b>FUTUR AND SOFT</b>
<b>3 POSTES ECOLE MATERNELLE</b>	<b>2 371.57 € TTC</b>	<b>2 386.83 € TTC</b>
<b>1 POSTE MAIRIE</b>	<b>811.03 € TTC</b>	<b>811.30 € TTC</b>
<b>IMPRIMANTE ATELIERS + ECRAN URBANISME</b>	<b>276.90 € TTC</b>	<b>306.10 € TTC</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 459.50 € TTC</b>	<b>3 507.33 € TTC</b>

Christian TALON souhaite connaître les raisons du remplacement de l'ordinateur de l'animateur communal.

Alain CHAUFFIER lui répond que cet ordinateur a une dizaine d'années. Il est également utilisé pour du traitement de textes (courriers et conception d'affiches). Le matériel actuel ne remplit plus les conditions d'utilisation normales pour ce type de travaux.

Il précise également que la consultation a été faite sur la base de matériels équivalents et une garantie de 3 ans pièces et main d'œuvre.

La proposition TECODATA pour l'ensemble des matériels présentés est retenue à l'unanimité.

**- achat matériel divers école élémentaire**

Des achats de deux bacs à livres sont demandés pour compléter l'équipement de l'école élémentaire.

Le matériel demandé, référencé chez DELAGRAVE est estimé à 193.14 € HT (installé X2, soit un total de 461.99 € TTC.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces achats.

Ont voté :

- contre : 2
- pour : 17

- **achat matériel école maternelle**

L'achat de 3 « vélos » est souhaité par l'école maternelle afin de compléter l'équipement existant (1 grande trottinette, 1 droisienne, 1 tricycle). Le devis du fournisseur « BOURELIER EDUCATION » s'élève à 477.00 € TTC. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à ces achats.

Ont voté :

- pour : 17
- abstention : 2
- 

L'école maternelle demande également une chaîne HIFI évaluée à 300.00 €. Une consultation sera menée et l'achat sera soumis à l'avis du conseil municipal lors de la séance du 26 août prochain.

**MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

La commission administrative paritaire du CDG 79, réunie le 7 juin 2010, ayant émis un avis favorable, madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec l'association AVL LE P'TIT COIN DES MOMES une convention de mise à disposition de personnel à raison de 35 heures par semaine pendant le mois de juillet 2010.

L'agent mis à disposition est monsieur Alain LOIRAT, animateur communal.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Suite aux consultations menées pour la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation ou extension de l'école élémentaire, la commission ayant choisi l'architecte DPLG, Laurent GUILLON, installé à MARANS (17), madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer toutes les pièces du marché correspondant.

Alain CHAUFFIER rappelle le déroulement de la procédure de consultation. Il précise qu'après une pré-sélection faite avec l'aide de personnes « experts », trois cabinets ont été interrogés par la commission et, en fonction des critères de choix retenus au dossier de consultation ( le coût représentant 40 %), c'est le cabinet GUILLON qui a été retenu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la signature de ce marché.

**DEMANDE DE SUBVENTION ETUDE EXTENSION ECOLE**

Après consultation, l'architecte Laurent GUILLON, dont le cabinet est situé à MARANS (17) a été retenu par la commission ad hoc.

Des demandes de subvention peuvent être faites auprès de :

- conseil général dans le cadre de « l'aide à la décision »
- les réserves parlementaires

Chaque demande de financement doit être déposée avant le démarrage des études.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à demander les subventions susceptibles d'être accordées et d'approuver le plan de financement correspondant.

dépenses		recettes	
<b><u>Mission maîtrise d'œuvre</u></b>		- conseil général – aide à la décision (60 % du coût HT plafonné à 12 000.00 €	
- esquisse HT	6 540.00 €	- fonds parlementaires 1 000.00 €	
- avant projet sommaire HT	8 720.00 €	- autofinancement (minimum 20 % du coût HT) : 14 683.81€	
<b><u>Etudes diverses</u></b> (topographie, structure...) HT	7 887.00 €		
<b>Total HT</b>	<b>23 147.00 €</b>		
<b>Total TTC</b>	<b>27 683.81€</b>	<b>Total TTC</b>	<b>27 683.81 €</b>

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION STADE DE LA FOYE MONJAULT**

Pendant tout l'été, le stade de foot de Frontenay sera indisponible. C'est pourquoi, il est proposé de signer une convention d'utilisation avec la commune de LA FOYE MONJAULT moyennant une participation de 150.00 € pour les frais d'entretien de ce terrain.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Thierry MOUCHARD s'interroge sur le risque de sur-utilisation du stade de Frontenay-Rohan-Rohan après la rentrée de septembre et sur les précautions à prendre afin de maintenir le terrain en bon état.

Laurent COCHELIN lui répond que la signature d'un contrat d'entretien est envisagée.

### **COMMANDE SAUR RUE GIANNESINI**

Le Conseil Municipal réuni le 25 février 2010 avait autorisé madame le Maire à passer commande pour des travaux de renouvellement de canalisations et de renouvellement de branchements plomb rue Giannesini.

Les montants des devis approuvés étaient de :

32 526.00 € HT pour la reprise des canalisations

27 337.00 € HT pour la reprise des branchements plomb

Soit un total de 71 596.15 € TTC

Les travaux réalisés diffèrent de ceux prévus au devis et les montants sont passés à :

36 009.00 € HT pour la reprise des canalisations

26 014.00 € HT pour la reprise des branchements plomb

Soit un total de 62 023.00 € HT, 74 179.51 € TTC

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux devis et de l'autoriser à procéder au paiement des deux factures.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES**

L'institution interdépartementale du bassin de la Sèvre Niortaise se propose de réaliser un inventaire des zones humides pour le compte de communes identifiées comme prioritaires à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Niortaise.

Frontenay-Rohan-Rohan est identifiée comme « prioritaire ». Afin de prévoir les priorités d'intervention du chargé de mission, il est nécessaire de confirmer la participation ou non à cette démarche.

Ce partenariat, s'il peut être conduit dans les deux ans, fera l'objet de la signature d'une convention avec participation financière de la commune à hauteur de 500.00 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord de principe.

### **SIGNATURE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE BALAYAGE DES RUES**

Suite à la consultation menée pour la prestation de balayage des rues, le contrat avec la COVED a été résilié.

Il est maintenant nécessaire de signer un nouveau contrat avec l'entreprise BODIN pour un coût annuel de 3 534.00 € HT, soit 4 226.66 € TTC à comparer à 7 600.03 € HT pour COVED).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer ce nouveau contrat.

Un avenant est à prévoir afin d'inclure la rue du stade qui n'est pour le moment pas balayée.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **ACHAT D'UN REFRIGERATEUR ET D'UN MEUBLE DE RANGEMENT POUR LE CENTRE DE LOISIRS**

Le centre de loisirs a demandé un meuble de rangement ainsi qu'un réfrigérateur-congélateur afin de compléter l'équipement mis à sa disposition rue de la croix blanche.

Des devis ont été fournis :

	<b>BUT</b>	<b>CONFORAMA</b>	<b>DARTY</b>
<b>RANGEMENT</b>	L143 – H 86 – P 45 <b>149.00 € TTC</b>	2 PETITS MEUBLES <b>129.80 € TTC</b>	
<b>REFRIGERATEUR</b>	VOLUME TOTAL 329 L DONT REFRIGERATEUR 259 L MARQUE AYA <b>299.99 € TTC</b>	310 L MARQUE SABA <b>312.00 € TTC</b>	<b>299.00 € TTC</b>

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à ces achats auprès du magasin BUT.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat du réfrigérateur auprès de BUT ;

L'achat du meuble de rangement est reporté.

### **TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES DOUBLES PORTES EXTERIEURES EN BOIS DE LA MAIRIE**

L'entreprise RAYNAUD peint actuellement les nouvelles fenêtres de la Mairie. Ces travaux ont été décidés suite à la consultation menée dans le cadre de la réhabilitation et la recherche d'économies d'énergie sur le bâtiment de la Mairie.

La lasure des doubles portes en bois étant en très mauvais état, une demande de devis pour une remise en état en lasure ou en peinture a été demandée à cette entreprise.

Les offres de l'entreprise s'élèvent à :

- remise en lasure = 775.68 € TTC
- remise en peinture = 986.96 € TTC.

Le mauvais état de ces portes implique un temps de préparation (grattage, ponçage, rebouchage...) assez long. Par ailleurs, l'entretien pour de la lasure doit être fait tous les trois ans; l'entretien d'une peinture doit être fait tous les 7 ans.

Christian TALON regrette que cette proposition ne soit pas précédée d'une consultation auprès de plusieurs entreprises.

Madame le Maire lui rappelle que le montant obligatoire pour un marché à procédure adaptée est de 4 000.00 € et que l'entreprise effectue actuellement un chantier à la Mairie.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de remise en peinture pour un montant de 986.96 € TTC.

### **ACHAT D'UNE LANCE A BRULER (DESHERBANT THERMIQUE)**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'achat d'une lance à brûler afin de :

- l'utiliser en désherbant thermique
- enlever les marques de peintures routières

Deux fournisseurs proposent un matériel équipé de 20 ml de tuyaux :

LARIVIERE	373.49 € TTC
VAMA	390.15 € TTC

Thierry MOUCHARD souhaite savoir si la commune compte s'engager dans la démarche « terre saine » et si des formations sont prévues pour les agents des ateliers municipaux dans cette optique.

Madame le Maire lui répond que des formations sur les mêmes thèmes sont prévues en octobre prochain.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de LARIVIERE.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **INFORMATIONS**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a la possibilité de consulter en Mairie le :

- Rapport de gestion 2009 – CNAS
- Rapport d'activité 2009 – SIEDS /SEOLIS/GEREDIS

- La subvention de 1 000 € demandée à la Région pour l'organisation de la fête communale sera versée à la commune sur justificatifs de factures et de la communication faite autour des financeurs.

- Le Conseil Général a versé une subvention de 61 852.65 € pour les travaux de la rue du stade.

- Une représentation de la pièce « Cyrano de Bergerac » est programmée le 23 juillet prochain à Frontenay-Rohan-Rohan par la troupe de comédiens amateurs du théâtre Roger Blin.

- Les travaux de remise en état de la voirie confiés à l'entreprise BONNAUD sont commencés. Le planning de travaux est le suivant :

Lundi 12 juillet	Route de Bassée
Mardi 13 juillet	Route de Bassée Impasse du docteur Gandouet
Jeudi 15 juillet	Rue des Trois Rois Rue des Tilleuls
Vendredi 16 juillet	Rue des Tilleuls Rue de la Laiterie
Lundi 19 juillet	Rue du Bignon
Mardi 20 juillet	Rue du Paradis
Mercredi 21 juillet	Rue du Rivaud Espace des Chambaux
Jeudi 22 juillet	Rue du Gain Denier Rue de la Motte Sainte
Vendredi 23 juillet	Rue de la Motte Sainte Rue de Fronsac
Lundi 26 juillet	Rue de la Garenne Rue des Moulins
Mardi 27 juillet	Rue des Moulins Rue de la Victoire

- La sous-commission technique de sécurité incendie a visité la maison de retraite le 1<sup>er</sup> juillet dernier. La sous-commission départementale pour la sécurité a émis un avis favorable pour les dérogations demandées, à l'exception des portes des chambres qui devront être pare flammes ½ heure. Le maître d'ouvrage devra proposer un échéancier de travaux prévoyant à terme le remplacement des portes de chambres.

- La ligne 21 de la CAN dessert la nouvelle piscine de Mauzé sur le Mignon depuis le 6 juillet. Cette ligne dessert également VALLANS, EPANNES, LE BOURDET, PRIN DEYRANCON .

- Le syndicat du centre d'incendie de secours de la Courance organise ses portes ouvertes le 14 juillet de 10 heures à 17 heures à la caserne de LA GORRE-AMURE.

- Le Directeur de l'école élémentaire ainsi que l'équipe enseignante remercient le Conseil Municipal pour l'octroi des trois tableaux blancs interactifs et pour l'augmentation conséquente de la subvention à la coopérative de l'école.

- Une mise en lumière de l'église, un spectacle en extérieur par la compagnie « les Snobs », et un concert gratuit dans l'église du trio Morenica avec le chœur de chambre des Deux-Sèvres seront présentés au public le mercredi 25 Août dans le cadre des « Nuits Romanes ».

- Le calendrier des absences des adjoints pendant la période estivale sera affiché en Mairie.

- Laurent COCHELIN demande aux membres présents de participer à l'organisation des manifestations de la fête nationale :

- 13 juillet :

Préparation à/c 17 H 30 = B. BONNAUD, C POUPINOT, B BARAUD

Préparation sono à/c 21 H 00 = A CHAUFFIER, B BONNAUD + autres bénévoles

- 14 juillet :

Pétanque à/c 13 H 15 = Y AUTIN



Jeux = B BONNAUD, B COMPETISSA, J GERMAIN

- Joël GERMAIN souhaite que soit étudiée la possibilité d'implanter des panneaux de signalisation à BASSEE afin de limiter la vitesse.

Madame le Maire souhaite encore apporter les informations suivantes :

- le plan « canicule » n'a pas été déclenché : c'est le plan « sécurité-séniors » qui est mis en place. La liste des personnes concernées est identique.
- La Région continue de soutenir les actions des particuliers et des communes : un Frontenaysien a perçu une subvention pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.
- Dans le cadre des travaux de remise aux normes des arrêts de bus rue Migault, une nouvelle rencontre est prévue avec la CAN pour les arrêts de bus MAIRIE-COLLEGE-FAUGERIT. Une demande a été faite pour un arrêt à CLAIRIAS.
- Chaque conseiller municipal est invité à rappeler aux propriétaires des haies, arbres et arbustes envahissant la voie publique de les tailler.

La séance se termine à 22 h 30.